

## Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 31 mai 2017

Sur convocation en date du 23 Mai 2017 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le mercredi 31 mai 2017 à 18 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. James AUTREAU, M. Philippe HEMBISE, Mme Sandrine PROTAT, Mme Marie BRUN, M. Michel AUMONT, M. Patrick DEFAUX, M. Jany BUGNOT, Mme Denise CHARLOIS, Mme Annick CHERRIOT, Mme Roselyne DESRAT, M. Xavier FEVRE, M. Bruno MARTIN, Mme Sandra MARNAT, Mme Chantal MICHEL, Mme Sonia PASQUIER, Mme Valérie PERRARD, M. Christophe PETIT,

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. Stéphane NONOT, M. Yves TONIUTTI

Secrétaire de séance : Marie BRUN

Approbation du Compte-rendu du 13 Avril 2017 : adopté à 12 voix pour / 4 abstentions (Mme Denise CHARLOIS, Mme Annick CHERRIOT, Mme Chantal MICHEL, M. Bruno MARTIN).

M. MARTIN précise que son abstention est due à son absence du Conseil Municipal du 13 Avril et qu'il ne peut donc pas se prononcer à ce sujet.

### ⊗ **Attribution du marché de travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe**

Un avis d'appel public à concurrence en date du 27 mars 2017 a été lancé par Monsieur le Maire concernant le programme de mise en accessibilité P.M.R. de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe. Considérant que suite à l'analyse des offres effectuée par le cabinet FP GEOMETRE EXPERT, la Commission d'ouverture de plis propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, qui apparait économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de travaux de 113 316,00 € H.T.

*Monsieur AUTREAU précise que le choix de l'entreprise a été effectué selon un système de notation qui évalue l'adéquation des prestations au cahier des charges (matériaux, délais, tarifs). D'autre part, il a semblé plus avantageux d'effectuer les travaux, initialement prévus sur plusieurs années, en une seule fois pour les trois bâtiments, y compris le passage piéton ouvrant sur la ruelle qui mène de l'église à la mairie. Il est également précisé que le montant de ces travaux est inférieur aux 125 000€ estimés, qu'ils bénéficient d'une subvention DETR (Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux) de 20% et que les travaux devraient être réalisés courant juillet.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux de mise en accessibilité aux P.M.R. de la Mairie de l'église et de la Mairie Annexe avec l'entreprise COLAS pour un montant total de 113 316,00 € H.T.

### ⊗ **Décision Modificative au BP 2017**

*M. AUTREAU explique que le paiement d'une avance de 5% sur les travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de l'église et de la Mairie Annexe nécessite une modification des chapitres des comptes du Budget Primitif 2017, dans laquelle l'avance ne figurait pas. Qu'il s'agit d'une avance et non d'une dépense supplémentaire.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant, sur le budget de l'exercice 2017.

### **COMPTES DEPENSES**

<b>Chap.</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
21	2151	205	Réseaux de voirie	14 137,00
21	2151	196	Réseaux de voirie	5 666,00
<b>TOTAL</b>				<b>19 803,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

<b>Chap.</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
23	238	205	Avances et acomptes versées	14 137,00
23	238	196	Avances et acomptes versées	5 666,00
<b>TOTAL</b>				<b>19 803,00</b>

Voté à l'unanimité.

### **⊗ Tirage des jurés pour la constitution des jurys d'assises 2018**

Dans le cadre de la constitution des membres des jurys d'assises pour 2018, dans chaque commune, un tirage au sort doit avoir lieu afin désigner un nombre d'électeurs triple du nombre de jurés prévus.

Pour Saint Just-Sauvage, l'arrêté préfectoral indique que la commune effectuera son propre tirage au sort pour 1 juré, donc 3 personnes à tirer au sort parmi la liste électorale. Un tableau préparatoire complété sera ensuite transmis à la cour d'assises de REIMS.

Les jurés désignés doivent avoir au moins 23 ans en 2018 et être réellement domiciliés sur la commune.

*En réponse aux questionnements des conseillers, M. AUTREAU précise que les intéressés seront informés par courrier, qu'ils feront l'objet d'un nouveau tirage au sort par la préfecture pour en désigner un parmi les trois proposés, qu'il y a obligation d'accepter une éventuelle convocation du tribunal et qu'un juré ne peut être désigné qu'une seule fois.*

*Habitants de la commune désignés par le tirage au sort :*

- M. François ROLLAND
- M. Matthieu AUBERT
- Mme Monique PICARD

### **⊗ Informations**

- Objectif Zéro Phyto.

La parole est donnée à Mme Sandrine PROTAT, en charge de la Commission Cadre de Vie.

Mme PROTAT explique que dans le cadre de la loi de la transition énergétique, les collectivités locales sont tenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de supprimer l'utilisation de pesticides chimiques dans les espaces publics. L'interdiction concernera les particuliers en 2018. Les produits alternatifs, dont l'efficacité reste à prouver, étant financièrement prohibitifs, il s'agit de trouver des solutions afin remplacer le désherbage qui était réalisé sur l'ensemble de la commune par les services techniques et de sensibiliser la population à la nécessité de s'engager dans une démarche responsable.

Une réflexion est à mener dans le cadre d'un projet global, qui prendra en compte l'espace paysager communal, les trottoirs et la voirie. La FREDON Champagne-Ardenne a été contacté afin d'aider la commune à réaliser une étude du territoire, trouver des solutions adaptées et en assurer le suivi. Cette étude peut être subventionnée à 80% par l'agence de l'eau et la région.

Un courrier d'information à destination des habitants sera déposé dans les boîtes aux lettres et détaillé dans le prochain bulletin municipal, suivi à terme, d'une enquête publique.

*Un long débat s'ensuit sur les enjeux et les solutions à apporter pour la mise en œuvre de cette mesure.*

- Permanences pour la tenue des bureaux de vote les 11 et 18 juin.

La tenue des bureaux de vote incombe aux élus de la commune. Des plages horaires restent à pourvoir. Les conseillers sont invités à se positionner. Il est précisé qu'en cas de défection, toute personne bénévole de la commune peut faire office de remplaçant.

- Aire de jeux place du Maréchal Brune.

L'inauguration prévue en juin est reportée suite à des problèmes de livraison de la clôture et de la création du boulodrome.

Par manque de matériel adapté, le boulodrome sera réalisé, non par les services techniques, mais par une entreprise qui se chargera du décaissage, de l'habillage (film géotextile, sable et gravier) et de l'évacuation des gravats. Un devis de 4644,00€ a été proposé par l'entreprise Colas.

*Il est demandé à ce que d'autres devis soient réalisés.*

Table, bancs et poubelle vont être installés aux abords des jeux.

- T.I.G. (Travail d'Intérêt Général)

Des habitants de la commune peuvent être amenés à effectuer un T.I.G. au sein des services communaux. Ce qui a récemment été le cas.

## 🕒 Questions diverses.

Mme MICHEL s'enquiert de la suite donnée à la demande concernant la sécurisation de l'arrêt de bus de Sauvage.

*La signalisation est à la charge de la commune après avis du Conseil Départemental. Un feu "flash" est envisagé.*

M. FEVRE fait part de l'intention de la municipalité de Romilly de s'entretenir avec des élus de notre commune afin de réfléchir à un projet de chemin pédestre qui pourrait faire la liaison entre les deux.

*Mme PROTAT prend note. Mme BRUN précise que c'est un projet très intéressant évoqué à plusieurs reprises avec le Maire de Romilly et auquel seul le pont détruit sur le bras de Seine pourrait faire obstacle.*

Mme BRUN évoque une information diffusée lors de la dernière réunion de la CCSSOM (Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais) au sujet du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Brie et Champagne.



*M. AUTREAU explique qu'une réunion d'information à destination des élus est organisée afin d'explicitier le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui va définir l'organisation de l'urbanisme sur l'ensemble du territoire. Le SCOT doit prendre en compte les SCOT riverains (de Romilly à Montmirail), définir les grandes lignes, et instaurer les nouvelles règles qui s'imposeront au PLU (Plan Local d'Urbanisation) des communes. L'objectif étant de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.*

M. BUGNOT se fait l'écho des riverains de la rue Jules Verne et Pierre Brocheton qui expriment la gêne occasionnée par le bruit de la turbine du moulin, amplifié par la résonance nocturne et précise que l'éclairage dans le virage serait à améliorer.

*M. HEMBISE, en charge de la Commission Travaux, prend note.*

M. BUGNOT déplore l'état du point collecte situé au stade et dénonce le manque de civisme des personnes qui y déposent des ordures destinées à la déchetterie. Il se demande également pourquoi certaines bennes, notamment celles destinées aux textiles débordent faute d'être vidées.

*Mme PROTAT précise qu'elle a contacté les sociétés en charge des collectes, que celles-ci n'interviennent qu'à la demande, et que les enlèvements vont être programmés.*

*Il est décidé de ne conserver à cet emplacement que les bennes à verre et à textile. Les bennes à ordures seront dédiées aux utilisateurs du club sportif et de la salle dite du "Centre aéré", dans un espace clos et à l'abri des regards. L'emplacement avait initialement été modifié car les bennes étaient inesthétiques lors des manifestations et attiraient trop de nuisibles et d'insectes près de la salle.*

*Il est également rappelé que la pelouse autour de la salle doit être préservée. Le parking goudronné se doit d'être utilisé. Une note sera adressée à l'association sportive et sera ajoutée au contrat de location de la salle, afin que seule la dépose aux abords du bâtiment soit tolérée.*

M. BUGNOT souhaiterait connaître la liste des propriétaires de haies non taillées qui ont été contactés depuis sa dernière intervention. Certaines haies continuent d'empiéter sur la chaussée et le voisinage, constituant une gêne ou un danger.

*Plusieurs courriers suivis de recommandés ont été envoyés.*

Face au manque d'impact et à l'absence de réactivité des intéressés, M. BUGNOT demande à la commission travaux de se mobiliser pour répertorier les manquements et rappeler leurs devoirs aux propriétaires concernés.

Mme CHARLOIS informe que l'éclairage du nouveau lotissement fait défaut depuis une quinzaine de jours.

*M. HEMBISE va procéder à des vérifications.*

M. MARTIN souhaite faire part des échos obtenus au sujet du Prix Cycliste qui, de l'avis des sportifs et des organisateurs, est la compétition la plus sécurisée au niveau départemental, grâce à l'implication et au nombre de bénévoles de la commune qui contribuent à la sécurisation et au succès de la manifestation.

M. MARTIN demande si la mise en accessibilité de la mairie pourrait permettre d'effectuer des travaux de réfection sur la rue du Général de Gaulle qui présente une surface bombée problématique.

M. MARTIN évoque le strip-tease proposé lors des "Journées Américaines" organisées par l'association "Wild Soul". Celui-ci doit-il faire l'objet d'une demande d'autorisation ? Le cas échéant, il est demandé au Conseil de se positionner sur la question.

*En l'absence d'information à ce sujet, il est précisé que la municipalité ne peut intervenir en cas de manifestation privée dans un espace fermé. S'il devait avoir lieu en public à la vue des adolescents utilisateurs des espaces sportifs alentours, le Conseil pourrait s'y opposer. Un courrier sera envoyé en ce sens à l'association organisatrice.*

M. MARTIN déplore que les panneaux d'affichage mobiles aient été retirés avant les manifestations du mois de Mai qu'ils annonçaient.

*Mme BRUN précise que la commission ACP dont elle est chargée, continue de réfléchir à des moyens de communication efficaces. Les panneaux mobiles ont été retirés afin d'effectuer des scellements pour que les empiètements, inesthétiques mais provisoires, soient définitivement supprimés.*

*Il est rappelé que ces panneaux avaient pour objectif de minimiser l'affichage sauvage, bien que des associations extérieures continuent d'effectuer ces pratiques.*

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 20h25.

La secrétaire de séance  
Marie BRUN



Le Maire  
James AUTREAU

